



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 DÉCEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.12.13/207

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 2

Objet : AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE FONTCHRISTIANNE - TRANCHE 3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation**Date :** 07/12/2017**Affichage :** 07/12/2017**Étaient représentés :**

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie; BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed; MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard; MARCHELLO Marie donne pouvoir à FABRE Mireille; JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain; ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann; ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain; DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31**Absents excusés :**

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Le chemin de Fontchristianne a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux ces trois dernières années.

Le réseau d'eau potable a été intégralement remplacé entre 2015 et 2016 par la RBEA devenue SPL Eau Service Haute Durance (ESHD).

En coordination avec la RBEA et ESHD, le réseau séparatif de collecte des eaux pluviales a été créé sur l'ensemble du chemin en 2015 et 2016 également.

Dans la continuité de ces premières interventions, la commune a complété l'aménagement de la partie haute du chemin en 2016 et 2017 en enfouissant tous les réseaux aériens, en rénovant intégralement l'éclairage public et en goudronnant toutes les places et la voie.

Il est envisagé de poursuivre selon les mêmes principes en aménageant en 2018 la partie basse du chemin, entre les carrefours avec le chemin des Combes et la route de l'Izoard.

Le projet d'aménagement prévoit :

- Le rétrécissement de la chaussée de façon à limiter les vitesses des véhicules
- L'organisation du stationnement pour les riverains
- La finalisation du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales (caniveaux à grilles, avaloirs, raccordement des descentes de toit des riverains)
- La rénovation complète de l'éclairage public
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et de distribution d'électricité

Le montant des travaux est estimé à 280 000,00 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (40%)	112 000 €
Ville (60%)	168 000 €
Total	280 000 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, un Conseiller Municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

20 DEC. 2017

**Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services,**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

Eric DUBOIS